

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du mardi 4 Avril 2017 - Convocation du 30 Mars 2017 - Mairie d'HERLIES – 19h30

Etaient présents : Madame le Maire, Marie-Françoise AUGER, Messieurs Antoine DEMORTIER, René AVERLANT, Mesdames Marie-Hélène HECQUET, Anita BOURBOTTE, Adjoint, Mesdames et Messieurs Michel SPRIET, Chantal FRANCKE, Catherine CATTEAU, Benoît DELOS, Christian DUQUESNE, Séverine BRUNEEL, Francis HEDOIRE, Conseillers Délégués, Marie-Thérèse PARENT, Philippe LEHERICEY, Nathalie LOBRY, Jules HAYART, Nathalie DAMIE et Bernard DEBEER, Conseillers Municipaux.

Excusée : Audrey BERNARD a donné procuration à Bernard DEBEER.

Nathalie LOBRY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire indique qu' Audrey BERNARD a donné procuration à Bernard DEBEER.

I — Affectation de résultats 2016 : Budget Principal Commune

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (Pour : 15, Contre : 4, Abstention : 0), l' Affectation de résultats 2016 du Budget Principal Commune suivante :

FONCTIONNEMENT :

Résultat exercice 2015 :	+ 856 950.52 €	(affectés au 1068 en 2016)
Résultat exercice 2016 :	+ 59 526.71 €	
Clôture exercice 2016 :	+ 59 526.71 €	

INVESTISSEMENT :

Résultat exercice 2015 :	+ 479 518.66 €
Résultat exercice 2016 :	+ 231 730.31 €
Clôture exercice 2016 :	+ 711 248.97 €

RESTES A REALISER 2016 :

Dépenses :	- 367 507.52 €
Recettes :	+ 36 000.00 €
Déficit RAR 2016 :	- 331 507.52 €

Résultat Investissement corrigé :	+ 379.741.45 €
-----------------------------------	----------------

AFFECTATION :

R001 – Excédent d'investissement reporté	+ 711 248.97 €
R 002 – Excédent de fonctionnement reporté	+ 59 526.71 €

II - Affectation de résultats 2016 : Budget Annexe Camping

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (Pour : 15 , Contre : 4 , Abstention : 0), l' Affectation de résultats 2016 du Budget Annexe Camping suivante :

FONCTIONNEMENT :

Résultat 2015:	+ 35 963.47 €	(affectés au 1068 en 2016)
Résultat 2016 :	+ 1 574.27 €	
	+ 1 574.27 €	

INVESTISSEMENT :

Résultat 2015 :	+ 102 196.64 €
Résultat 2016 :	+ 22 132.94 €
	+ 124 329.58 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	0
Recettes :	0

Besoin de financement corrigé : 0

Affectation de résultats :

R002 Excédent de Fonctionnement reporté :	+ 1 574.27 €
R001 Excédent d'Investissement reporté :	+ 124 329.58 €

III – Vote des taux d'imposition 2017

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des **taux d'imposition 2017** suivants :

-	Taxe d'habitation :	28.24 %
-	Taxe Foncière Bâti :	16.10 %
-	Taxe Foncière Non Bâti :	49.05 %

IV – Vote des subventions 2017.

Madame le Maire rappelle que l'octroi des subventions est conditionné à la remise d'un bilan de fin d'année de la part des associations (bilan moral et comptable, nombre d'adhérents, budget prévisionnel...), des projets de l'association.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les montants des subventions 2017 suivants :

Nom de l'Association	Montants proposés 2017
Accueil Loisirs Herlies Animation (ALPHA)	34.000,00 €
Amicale Laïque d'Herlies	1.950,00 €
CALH	1.200,00 €
Ecole de Musique	5.000,00 €
Entente Sportive des Weppes	825,00 €
Esprit en fête	500,00 €
Harmonie Municipale	850,00 €
HerlieS'torique	600,00 €
H2R	500,00 €
INNOV'ENFANCE	4.125,00 €
La Pétanque Herliloise	120,00 €
Le Temps des Loisirs	900,00 €
Le Rayon Aubersois	1.000,00 €
Les Fous du Volant Herlilois	1.425,00 €
Office de Tourisme des Weppes	112,00 €

Soleil d'Automne	120,00 €
Tennis Club d'Herlies	3.600,00 €
UCAH	120,00 €
UNC Herlies	400,00
Vijamix	500,00 €
Weppes Natation	386,00 €
Total :	58.233,00 €
<i>Provisions et subventions exceptionnelles</i>	<i>3.767,00 €</i>
TOTAL	62.000,00 €

V – Actualisation des tarifs de concessions et tarifs funéraires au 1^{er} Mai 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réactualiser les tarifs de concession et les tarifs funéraires, au 1er Mai 2017, avec une hausse de 2 % arrondie aux 10 centimes supérieurs.

Ainsi, les tarifs sont les suivants, à compter du 1^{er} Mai 2017 :

TERRAINS :

Inhumation classique :	30 ans :	157.00 €
	50 ans :	263.90 €

Concession double :	30 ans :	312.90 €
	50 ans :	529.20 €

COLOMBARIUM : Même tarification

NOUVEL ESPACE CINERAIRE (dédié à l'inhumation des urnes funéraires) : même tarification

TAXE D'INHUMATION : 99.60 € (A la pose du caveau)

REDEVANCE D'ARRIVEE DE CORPS AU CREMATORIUM : 25 €

VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Madame le Maire et Monsieur DEMORTIER, Adjoint aux Finances, exposent au Conseil Municipal les grandes lignes du Budget Principal de la Commune pour l'année 2016.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Gestion courante	1.743.825,33 €	Gestion courante	1.772.562,65 €
Charges financières	44.757,61 €	Produits exceptionnels	2.200,00 €
Charges exceptionnelles	17.333,94 €	Excédent reporté	59.526,71 €
Dépenses imprévues	28.372,48 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT:	
1.834.289,36 €		1.834.289,36 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	445.881,95 €	Recettes d'équipement	1.000,00 €
Dépenses financières	566.922,01 €	Recettes financières	632.062,51 €
Restes à réaliser	367.507,52 €	Restes à réaliser	36.000,00 €
		Excédent reporté	711.248,97 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1.380.311,48 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT: 1.380.311,48 €
---	--

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 15 , Contre : 4 , Abstention : 0), adopte le Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Commune dans les chiffres présentés.

VII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE CAMPING

Madame le Maire et Monsieur DEMORTIER, Adjoint aux Finances, exposent au Conseil Municipal les grandes lignes du Budget Annexe Camping pour l'année 2016.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Gestion courante	106.074,27 €	Gestion courante	107.500,00 €
Charges exceptionnelles	1.000,00 €	Excédent reporté	1.574,27 €
Dépenses imprévues	2.000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 109.074,27 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 109.074,27 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	126.598,34 €	Dotations	2 268.76 €
		Excédent reporté	124.329,58 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 126.598,34 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 126.598,34 €	

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 15 , Contre : 4 , Abstention : 0), adopte le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Camping dans les chiffres présentés.

VIII – Travaux d'aménagements intérieurs de l'Eglise Saint Amé : Avenants

1 - Dans le cadre du marché de travaux du 17/08/2016, d'un montant initial de 36 440,00 € HT, il a été demandé à l'entreprise G.E.W, titulaire du marché, des travaux complémentaires :

1. Fourniture et Pose de prises de courant supplémentaires
2. Fourniture et Pose de projecteurs supplémentaires (autel et chorale)
3. Par contre, la suppression du réseau de câbles de l'ancienne sonorisation, prévue dans le marché initial, a été abandonnée.

Les travaux sont repris dans l'Avenant technique N° 1 au Lot N°2 (Electricité)

- Point 1 = + 990,00 € HT
- Point 2 = + 1890,00 € HT
- Point 3 = - 880,00 € HT

Soit un total de 2 000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC

2 - Dans le cadre du marché de travaux du 17/08/2016, d'un montant initial de 9 298,00 € HT, il a été demandé à l'entreprise C-Menuiserie, titulaire du marché, des travaux complémentaires :

1. Reprise de l'estrade du Baptistère.

Les travaux sont repris dans l'Avenant technique N° 1 au Lot N°1 (Menuiseries intérieures) pour un montant de **583,00 € HT soit 699,60 € TTC**

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 4 , ABSTENTION : 0)

- valide les 2 avenants ci-dessus détaillés,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

IX - Indemnités de fonction : modification de l'indice brut terminal de la fonction publique

Madame le Maire indique que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction qui est passé de 1015 et 1022.

Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans la cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.

Ainsi il convient de retirer la délibération n° 2016-031 du 15 mars 2016 (XVII - Révision du Régime indemnitaire des Elus) en délibérant de la manière suivante :

A compter du 1er Mai 2017, et conformément au décret n°2017-85 du 25 janvier 2017, **le régime indemnitaire des élus est défini sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Les taux de répartition restent inchangés, à savoir :

- Maire : 20.4 %
- Adjoint : 6.8 %
- Conseiller délégué : 5.1 %

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les principes énoncés avec un **régime indemnitaire des élus défini sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

X – Admission en non valeur de produits irrécouvrables – Budget Principal Commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres suivants émis sur le Budget Principal Commune :

<i>Année</i>	<i>Références des titres n°</i>
Année 2013	333, 5
Année 2014	355
Année 2015	10, 163, 27, 168, 34, 320, 304, 326
Année 2016	219

Pour l'article 6541 (créances admises en non-valeur) : la somme est de **159.49 €**

Pour l'article 6542 (créances éteintes) : la somme est de **638.92 €**

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (POUR : 15 , CONTRE : 3 , ABSTENTION : 1) décide de l'admission en non-valeur des titres énumérés aux montants et articles indiqués sur le Budget Principal Commune.

XI – Admission en non valeur de produits irrécouvrables – Budget Annexe Camping.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres suivants émis sur le Budget Annexe Camping :

<i>Année</i>	<i>Références des titres n°</i>
Année 2013	77
Année 2016	32

Pour l'article 6541 (créances admises en non-valeur) : la somme est de **96.00 €**

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 3 , ABSTENTION : 1) décide de l'admission en non-valeur des titres énumérés aux montants et articles indiqués sur le Budget Annexe Camping.

XII – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à Temps complet.

Madame le Maire évoque la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux besoins de la Commune et propose la création d'un poste dans les conditions suivantes :

Nombre de Poste	Grade	Temps de travail	Date d'effet
1	Adjoint Technique territorial	Temps complet : 35 heures hebdomadaires	1 ^{er} Mai 2017

Compte tenu de cette création, il convient de fermer le poste d'Agent d'Entretien à Temps Non complet créé par délibération du 28 Mars 2006, dès accord du Centre de Gestion du Nord.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} Mai 2017
- La fermeture du poste d'Agent d'Entretien à Temps non complet créé par délibération du 28 mars 2006, dès accord du Centre de Gestion du Nord.

XIII - Communications

1 - Travaux d'assainissement au Camping.

La fosse, réceptionnant les eaux usées des sanitaires et des parcelles des résidents, s'est effondrée, cet hiver. Son bon fonctionnement n'est plus assuré, ses abords sont dangereux, rendant impossible l'ouverture du camping au début mars.

L'absence de tout plan d'aménagement du camping est un handicap lourd pour toute intervention d'envergure.

Plusieurs réunions techniques se sont tenues avec les services « assainissement » de la MEL et des entreprises de VRD.

Un Appel d'offres a été lancé début mars, avec pour condition la remise des offres le lundi 27 mars à 17h00 au plus tard.

La CAO, réunie le mardi 28 mars, a constaté qu'un seul dossier avait été remis en mairie à la date indiquée.

C'est celui de l'Entreprise DUFLOT de WAVRIN, qui propose l'installation d'une station de relevage, raccordée au réseau public de la rue Madoue.

L'ensemble de la prestation se monte à 40 850,00 € ht ou 49 020,00 € ttc avec les réserves suivantes de l'entreprise : « La non-existence de plan d'aménagement du camping peut avoir pour conséquence une destruction partielle des réseaux en place, destruction pour laquelle l'entreprise DUFLOT ne pourrait être tenue pour responsable. »

2 – Acquisition de la parcelle A 2218 :

Suite à la décision unanime du Conseil Municipal du 21 mars dernier, d'acquérir la parcelle A 2218 pour y développer les projets que l'on sait, 2 courriers ont été adressés à la propriétaire, l'un par Madame le Maire, au nom de la Commune, l'autre par Monsieur EQUINE, Cardiologue, afin de lui confirmer cette décision. Le Géomètre est intervenu pour le découpage cadastral en 2 lots de la parcelle.

Il est clair qu'en cas de blocage, la préemption sera déclenchée, ce qui aurait l'inconvénient de retarder la vente et pénaliserait l'installation du cabinet de cardiologie.